

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Fonds en Euros pour Optimum Capitalisation Privilèges (référence contractuelle OV.21.10.OCP.CG)

Initiateur : Optimum Vie S.A. (www.optimumvie.fr), appelez le 01 44 15 81 81 pour de plus amples informations.

Autorités Compétentes : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Date de production/révision du document d'informations clés : 09/08/2023

En quoi consiste ce produit ?

► Type

Ce produit est un fonds en euros qui relève de la branche 24 (Capitalisation) de l'article R321-1 du Code des Assurances.

La durée du produit est librement fixée par l'investisseur, il n'y a pas de date d'échéance.

L'initiateur ne peut en aucun cas résilier le produit et il n'y a aucun mécanisme de résiliation automatique.

► Objectifs

Constitution d'une épargne, par le biais de versements libres et/ou programmés, qui sera servie sous forme de capital.

L'épargne est investie sur un support en euros qui comporte une garantie de taux de rendement minimum pour une période de 8 ans.

Le contrat ne prévoit aucune garantie en capital net de frais.

► Investisseurs de détail visés

Le type d'investisseurs auprès duquel le produit est destiné à être commercialisé varie en fonction des options d'investissement sous-jacentes.

Le produit est conçu pour des investisseurs qui :

- Recherchent un contrat de capitalisation comportant un support en euros ;
- Ont des connaissances et/ou expériences spécifiques sur l'investissement de produits similaires et qui ont la capacité de comprendre le produit, ses risques et ses bénéfices ;
- Recherchent un produit offrant une garantie de rendement minimum pour une période de 8 ans ;
- Peuvent supporter des pertes en capital importantes pouvant aller jusqu'à la totalité des frais du produit ;
- Ont un horizon d'investissement d'au moins 10 ans (soit la période de détention recommandée) ;
- Sont prêts à accepter un niveau de risque qui est cohérent avec l'indicateur de risque indiqué ci-après et permettant d'obtenir le rendement potentiel ;
- Compréhendent que leur capital et les rendements sont conditionnés à la capacité de l'initiateur d'effectuer les versements

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Les risques pour l'investisseur, exprimés sur la base d'un indicateur synthétique de risque sur une échelle de 1 à 7, ainsi que les performances du produit sont indiquées ci-après.

Indicateur de risque :

| | | | | | | | | |
|-----------------------|---|---|---|---|---|---|---|----------------------|
| Risque le plus faible | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | Risque le plus élevé |
|-----------------------|---|---|---|---|---|---|---|----------------------|



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.
Si vous rachetez ce produit avant la fin de la période de détention recommandée, le risque réel pourrait être fort différent et vous subirez également des coûts supplémentaires.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits similaires. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part d'effectuer les versements.

L'indicateur synthétique de risque se situe au niveau 1, soit la classe de risque la plus basse. Cela veut dire que les pertes potentielles liées aux futurs résultats se situent à un niveau très faible si la situation sur les marchés venait à se détériorer.

Ce produit ne prévoit pas de garantie en capital net de frais : vous pourriez perdre une partie de votre investissement pouvant aller jusqu'à la totalité des frais du produit.

Si Optimum Vie S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements, vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

► Scénarios de performance :

Le tableau ci-après indique les sommes que vous pourriez obtenir pour différentes périodes de détention, en supposant que vous investissiez 10 000 €, selon différents scénarios. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits similaires.

| Investissement de 10 000 € | | 1 an | 5 ans | Période de détention recommandée |
|----------------------------|--|--------------------|-------------------|----------------------------------|
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : Rendement annuel moyen : | 9 082 € -9,2 % | 8 908 € -2,3 % | 8 605 € -1,5 % |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : Rendement annuel moyen : | 9 173 € -8,3 % | 9 365 € -1,3 % | 9 510 € -0,5 % |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : Rendement annuel moyen : | 9 310 € -6,9 % | 10 238 € 0,2 % | 11 028 € 1,0 % |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : Rendement annuel moyen : | 9 447 € -25,5 % | 10 848 € 1,6 % | 12 762 € 2,5 % |

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de ces investissements. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrême.

Les résultats présentés ci-dessus comprennent tous les coûts du produit en lui-même, mais ne tiennent pas compte des éléments suivants :

- Des coûts complémentaires que peut vous demander la personne qui vous vend le produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet;
- De la situation où Optimum Vie S.A. ne serait pas en mesure d'effectuer les versements ;
- De votre situation fiscale personnelle.

Que se passe-t-il si Optimum Vie s.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Si Optimum Vie S.A. fait défaut ou est mise en faillite, l'investisseur pourrait subir une perte partielle ou totale du montant investi. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation.

Vous trouverez des informations pratiques sur la société Optimum Vie S.A. sur le site web <https://www.optimumvie.com> rubrique « à propos ».



Que va me coûter cet investissement ?

Les coûts pour l'investisseur sont présentés dans les tableaux ci-après.

► Coûts au fil du temps :

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à ce sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

| Investissement de 10 000 € | Scénarios | | |
|--|---------------------------|----------------------------|--|
| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans | Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée |
| Coûts totaux | 918 € | 1 092 € | 1 395 € |
| Incidence sur le rendement (réduction du rendement par an) | 9,2 % | 2,3 % | 1,5 % |

► Composition des coûts :

Le tableau ci-après indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

| Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an | | | |
|---|---------------------------------|-------|--|
| Coûts ponctuels | Coûts d'entrée | 0,5 % | L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se peut que payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit. |
| | Coûts de sortie | 0,0 % | L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée. |
| Coûts récurrents | Coûts de transaction | 0 % | L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. |
| | Autres coûts récurrents | 1 % | L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. |
| Coûts accessoires | Commissions liées aux résultats | 0 % | Sans objet |
| | Commissions d'intéressement | 0 % | Sans objet |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 10 ans | Période de détention minimale requise : aucune

À compter du moment où vous êtes informé que le contrat est conclu, vous disposez d'un délai de trente jours calendaires révolus pour renoncer au contrat.

Le contrat est rachetable en tout temps selon les termes du contrat énoncés dans les Conditions Générales valant note d'information (référence OV.21.10.OCP.CG).

Dans des conditions exceptionnelles de marché ou en cas de liquidité limitée sur les options d'investissement sous-jacentes ou de perturbations techniques, il pourrait être temporairement impossible de racheter le contrat.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Les réclamations concernant la personne conseillant ou vendant le produit peuvent être soumises directement à cette personne par courrier. Les réclamations concernant le produit ou le comportement de l'initiateur de ce produit sont à soumettre à Optimum Vie S.A. par courrier à l'adresse suivante : 94, rue de Courcelles, 75008 PARIS ou par courriel à l'adresse suivante : r@optimumvie.com




Autres informations pertinentes

Le présent document d'informations clés est disponible sur le site internet de la société <https://www.optimumvie.com/actualites/document-reglementaires>.

Les conditions contractuelles du produit sont détaillées dans les Conditions Générales valant note d'information (référence OV.21.10.OCP.CG), conformément au Code des Assurances. Ce document peut être obtenu en s'adressant au siège social de l'initiateur de ce produit.

OPTIMUM ASSURANCE VIE S.A.

94, rue de Courcelles - 75008 Paris, FRANCE
+33 1 44 15 81 81

 epartenaire@optimumvie.com
 [optimumvie.com](https://www.optimumvie.com)
 [optimumvie.com/linkedin](https://www.optimumvie.com/linkedin)

